FOYER DE LA JEUNESSE
Etablissement Public
Charles Frey "
1, place Henri Will
B.P. 40
67027 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 44 96 44
Fax 03 88 84 96 41

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

FOYER DE LA JEUNESSE
Charles FREY
1 place Henri Will
67100 STRASBOURG

Illustration de couverture : Affiche du spectacle de Noël 2017 « Charles Frey fait son cinéma »

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

INTRODUCTION 4

I. LA VIE INSTITUTIONNELLE 4
A. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT 4
B. ACTIVITES DES INSTANCES 5
C. ACTIONS DE PARTENARIAT ET COMMUNICATION 5

II. LA PRISE EN CHARGE/L'ACCUEIL DES ENFANTS ET ADOLESCENTS 7
A. RAPPEL DES DIFFERENTS SECTEURS 7
B. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS 7
C. UN EXEMPLE DE SITUATION : LA DIVERSITE DES MODES DE PRISE EN CHARGE COMME FACTEUR DE CONTINUITE DU PARCOURS 9
D. UN EXEMPLE D'OUTIL EDUCATIF : LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES 11

III. LES ACTIVITES TRANSVERSALES CONCOURANT A LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS 12
A. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DES ENFANTS 12
B. L'EDUCATION ET LA FORMATION 13
C. LES ACTIVITES CULTURELLES 14
D. LES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE 14

IV. LES FONCTIONS SUPPORT 16
A. ENCADREMENT 16
B. ATELIER 16
C. CUISINE 17
D. SERVICES GENERAUX 17
E. SERVICES FINANCES et BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES 18
F. INFORMATIQUE 18

V. LE BILAN SOCIAL 19
A. EMPLOI – MISE EN STAGE – TITULARISATION - AVANCEMENTS 19
B. MOUVEMENT DU PERSONNEL 20
C. ABSENTEISME ET ACCIDENTS DU TRAVAIL 21
D. MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES 21
E. FORMATION 22

INTRODUCTION

L'année 2017 a été dense pour le Foyer Charles Frey au regard d'un nouveau périmètre d'activité, lié la mise en œuvre en année pleine de la nouvelle capacité de 196 places, soit 18 services éducatifs pour un effectif salarié total de près de 160 personnes (132,10 ETP et 23 assistants familiaux). D'autre part l'année a été riche de réalisations très diverses issues des objectifs du Projet d'établissement ainsi que des recommandations de la Chambre régionale des comptes.
Si le fonctionnement institutionnel régulier a pu connaître une forme de stabilité, l'établissement a néanmoins été animé tout au long de l'année par un mouvement continu d'amélioration de la qualité, de modernisation des outils, et de réflexion sur les pratiques professionnelles.

Témoin de la grande richesse de cette dynamique, le présent rapport d'activité, proposé dans un nouveau format, a pour ambition de présenter une vue d'ensemble de l'année 2017 au Foyer de la jeunesse Charles Frey.

I. LA VIE INSTITUTIONNELLE

A. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Projet d'établissement 2016-2020, validé par les instances consultatives (Conseil des jeunes et Comité technique d'établissement) fin 2016, puis adopté par le Conseil d'administration tout début 2017, a été largement diffusé via une édition papier mais également en version numérique via le site internet du Foyer. Il est consultable à l'accueil du FJCF et peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : https://www.foyer-charles-frey.fr/documents-utiles/
Ce document, central pour la vie institutionnelle, reprend et enrichit les axes d'amélioration formulés au cours de l'évaluation interne. Parmi les 102 objectifs opérationnels déclinés, 27 ont été réalisés au cours de l'année 2017 ; citons quelques-unes des actions les plus significatives :

Sur le plan des pratiques professionnelles, une attention particulière a été portée au Projet personnalisé des enfants, avec la mise en place d'un groupe de travail chargé d'actualiser le document existant, et d'améliorer et harmoniser la procédure interne. En outre, la réflexion interne sur la question du travail avec les familles s'est poursuivie dans une dimension transversale, dans le but de faire évoluer les pratiques. Enfin, conscient que la qualité des interventions éducatives s'appuie sur la capacité des professionnels à réfléchir sur leur pratique, l'établissement a favorisé la mise en place de Groupes d'analyse de pratique, de façon plus large qu'auparavant, dans le cadre du Plan de formation.

Pour mieux prendre en compte les besoins des enfants et adolescents, et notamment mieux répondre à leurs questionnements liés à la vie affective et sexuelle en fonction de leur âge, une formation destinée aux équipes éducatives s'est tenue en 2017, et sera renouvelée en 2018.
L'amélioration des conditions matérielles d'accueil s'est traduite par un changement des fournisseurs de produits d'hygiène, dans le but de mieux correspondre aux goûts des enfants et adolescents ; en outre, le souhait de bénéficier d'un parc à vélos en bon état a motivé la création d'une équipe projet chargée d'animer des ateliers d'entretien et réparation.

Parmi les enjeux liés à la vie quotidienne, la question de la place de l'alimentation dans la vie et l'éducation des enfants revêt une dimension structurante forte. L'ambition de remettre la restauration au cœur de l'établissement a été portée au cours de l'année 2017 sous forme d'une démarche participative, puis de la rédaction d'un projet de service, qui décline des axes d'évolution substantiels, concernant aussi bien les aspects éducatifs et d'organisation de service que la politique d'achats.
Enfin, la volonté d'améliorer le formalisme au sein de l'établissement suppose une gestion documentaire plus efficace, dont le préalable est un accès informatique performant et en réseau. Dans ce domaine, la modernisation amorcée en 2016 s'est bien poursuivie en 2017.

B. ACTIVITES DES INSTANCES

4 séances du Conseil d'Administration (CA) se sont tenues au cours de l'année 2017, pour les questions financières (validation du Compte administratif 2016, du Budget prévisionnel 2017, et de 3 décisions modificatives), patrimoniales et institutionnelles (approbation du projet d'établissement, du rapport d'activité, de la création d'un poste d'adjoint). Il demeure difficile de mobiliser l'ensemble des membres du CA et d'obtenir le quorum.

5 séances de Comité technique d'établissement (CTE) se sont tenues. Outre la présentation de l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence (notamment concernant le Plan de formation et la procédure budgétaire), les réunions du CTE ont démontré la vivacité du dialogue social, et ont permis de travailler sur l'organisation des astreintes, du fait de l'ouverture des nouveaux services d'accueil de jour.
Le CHSCT s'est réuni à trois reprises, portant une attention particulière à l'analyse des risques psycho-sociaux, ainsi qu'à la question de l'insalubrité des locaux du rez-de-jardin.

3 réunions du Conseil des jeunes ont permis aux enfants élus de faire remonter les questions de la vie quotidienne ou leurs demandes d'amélioration, liés par exemple à l'aménagement des locaux. Ces échanges ont également permis d'entendre l'avis des enfants et adolescents sur des évolutions en cours, notamment concernant l'approvisionnement des produits d'hygiène ou l'organisation de la restauration. Enfin, un projet de réalisation d'une fresque extérieure a été soumis au Conseil des jeunes, qui a pu retenir le projet ayant le plus de succès parmi les trois proposés par des artistes locaux.
En février 2017, l'association Passerelle d'Azur est venue à la rencontre du Conseil des jeunes. Cette association, composée d'anciens enfants pris en charge par la protection de l'enfance, a pour objectif de favoriser l'entraide et la solidarité entre ses membres. Elle propose un relais, un soutien pour les jeunes arrivant à leur majorité.

C. ACTIONS DE PARTENARIAT ET COMMUNICATION

Le Foyer Charles Frey travaille en partenariat avec de multiples institutions, établissements de santé, établissements scolaires pour assurer la réponse aux besoins des enfants et adolescents pris en charge. Outre les liens quotidiens avec le service de protection de l'enfance, partenaire principal et naturel dans le cadre de la mesure de placement, de nombreuses relations sont tissées avec les acteurs locaux.

Les rencontres avec les écoles maternelles et élémentaires du quartier du Foyer se sont poursuivies au rythme d'une par semestre, dans le but de faciliter le dialogue et une compréhension plus fine de la problématique de certains enfants. Malgré une tension importante sur les effectifs d'enfants scolarisés sur le quartier de Neudorf, les échanges

et relations régulières participent d'une confiance mutuelle avec les établissements scolaires de proximité. Les services extérieurs entretiennent ce même travail avec les établissements fréquentés par les enfants, à proximité du domicile des parents ou des familles d'accueil. L'objectif pour 2018 est d'initier ce mode de relation avec les établissements du secondaire, principalement les collèges.

Le partenariat avec les établissements médico-sociaux est particulièrement précieux, et suppose une connaissance pointue de la culture et de la technicité de ce secteur spécialisé. Le Foyer Charles Frey, grâce à l'existence du Groupe Relais au sein de l'internat, ainsi qu'à l'expérience de 2 années d'un poste de référent spécialisé, jouit d'une bonne reconnaissance par les partenaires médico-sociaux. Ces relations cordiales et constructives sont entretenues tout au long de l'accompagnement conjoint des enfants doublement vulnérables (du fait de leur histoire familiale, et d'une situation de handicap). Par ailleurs, compte tenu de la proximité géographique avec l'ITEP Les Mouettes, qui motive une part non négligeable des admissions à l'internat du Foyer, les relations avec cet établissement sont fréquentes et constructives.

Sur le plan de la santé, la prise en compte de la vie affective et sexuelle des enfants et adolescents et l'organisation d'une formation interne a permis d'amorcer un partenariat avec le Planning familial. L'objectif est de s'appuyer sur ce lieu ressource pour aider les équipes éducatives à apporter des réponses appropriées et adopter des réactions adaptées face aux questions et comportements des enfants et adolescents.

Enfin, un nouveau partenariat a été initié en 2017, avec la signature d'une convention avec l'Asinerie du grand Spiess, association qui propose des séances de médiation animale avec des ânes. Cette possibilité de rencontre est particulièrement bénéfique aux enfants en difficulté relationnelle, qui peuvent trouver dans ce contact des ressources nouvelles en termes de confiance en eux.

Les liens avec l'Association des Anciens Elèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey et la Société des amis demeurent forts. Après la publication du livre Souvenirs d'enfance en 2016, l'Association des anciens a organisé une séance de dédicace en lien avec la librairie Ehrengarth, offrant ainsi l'occasion d'un échange avec les invités sur la place du Foyer au sein du quartier.
La Société des Amis continue de soutenir activement les projets des enfants, qu'ils soient individuels ou de groupe, par le biais d'une attribution de dotations. Ainsi en 2017, des sorties et activités aussi variés que le rafting, le théâtre, ou encore la visite du Musée Grévin à Paris, ont pu avoir lieu grâce à ce soutien, au bénéfice de 5 groupes d'internat et accueil de jour, tandis que le projet professionnel d'un jeune était encouragé avec la réalisation d'un stage d'initiation à la forge. Enfin la réalisation d'un court métrage d'animation porté par la Bibliothèque jeunesse a également bénéficié d'une aide financière.
Par l'intermédiaire de la Société des Amis, une association d'éducation populaire, le CPCV Est, a bénéficié de la mise à disposition de la salle des fêtes du Foyer pour organiser des sessions de formation BAFA, à l'issue desquelles les enfants de l'internat ont parfois pu participer aux jeux proposés par les stagiaires.

Le site internet de l'institution, accessible à l'adresse https://www.foyer-charles-frey.fr/, a par ailleurs été réactivé en 2017 avec la rédaction d'une charte éditoriale et la constitution d'un Comité de rédaction. Cette vitrine extérieure de l'établissement permet d'apporter des informations institutionnelles, de favoriser l'information des usagers et de proposer des articles sur l'actualité de l'établissement et les initiatives et projets des enfants.

Enfin, quelques articles ont été publiés sur le Foyer dans les des médias locaux :
- « *Les tribulations de l'orphelinat* », *Strasbourg Magazine*, Juin 2017, p.27.
- « *Noël magique au Foyer Charles Frey », DNA,* 29 décembre 2017.

II. LA PRISE EN CHARGE/L'ACCUEIL DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

A. RAPPEL DES DIFFERENTS SECTEURS

Le Foyer Charles Frey comporte différents secteurs éducatifs, qui permettent de proposer un éventail de modalités de prise en charge. Cette palette de services offre la possibilité de construire un parcours adapté en fonction des besoins de chaque enfant.
L'établissement est habilité à recevoir des enfants, adolescents ou jeunes majeurs, garçons ou filles, de 3 à 21 ans. Depuis l'été 2016, l'autorisation est fixée à 196 places, réparties comme suit :

64 places en internat, répartis en 7 groupes de vie, soit 16 places en Petite enfance (3-6 ans), 28 places en Enfance (7-13 ans) et 20 places pour les Adolescents (14-18 ans) ;
20 places en appartements externes ;
40 places en Accueil familial ;
30 places en Accueil de jour primaire (6-12 ans) ;
12 places en Accueil de jour collégiens à Strasbourg (12-16 ans) ;
10 places en Accueil de jour à Haguenau (5-18 ans) ;
20 places en Suivi éducatif en milieu familial.

L'établissement dispose en outre d'un plateau technique, constitué de services transversaux mobilisables en fonction des situations : l'Accueil Parents Enfants met en œuvre les visites médiatisées, tandis que le Projet Particulier Accompagnement Spécifique (PPAS) et le Projet d'Accompagnement Spécifique Emploi Formation (PASEF) fonctionnent comme des unités mobiles au service du projet de chaque enfant.

B. EFFECTIFS ET MOUVEMENTS

Au cours de l'année 2017, ce sont au total 234 enfants et adolescents qui ont été confiés à l'établissement (auxquels s'ajoutent 2 accueils de très courte durée en dépannage d'autres établissements), pour un total de 62 017 journées.
L'augmentation de l'activité (+ 1563 journées par rapport à 2016) est directement liée à la nouvelle capacité d'accueil, qui résulte de l'ouverture à l'été 2016 des deux nouveaux services d'accueil de jour et de la fermeture d'un groupe d'internat.

L'activité reste pourtant légèrement inférieure aux prévisions :
- pour l'Accueil de jour, en raison de la montée en charge des nouveaux services encore en début d'année 2017,
- pour l'internat en raison du sous-effectif temporaire de certains groupes. Ceci s'explique soit de façon conjoncturelle (par exemple peu de demandes d'admission en Petite enfance), soit de façon plus structurelle pour le service des appartements (avec un nombre important de jeunes pris en charges au cours de l'année, mais également une rotation rapide et donc un effectif relativement bas). Ce sous-effectif a été accentué en 2017 par la nécessaire transformation des appartements internes en studio, ce qui a immobilisé trois places.
En revanche, l'activité est supérieure aux prévisions pour le SEMF et l'Accueil familial. En effet malgré notre volonté de retrouver un niveau d'activité conforme à l'autorisation de ces secteurs, la demande reste forte pour ces modalités d'accueil.

53 admissions ont été réalisées au cours de l'année, dont 25 admissions pour un accueil en internat et 28 admissions pour un placement alternatif (Accueil de jour ou SEMF), mais aucune en Accueil familial. Les admissions réalisées en 2017 proviennent en majorité directement du domicile familial (32 admissions sur 53), tandis que 8 admissions sont issues du Foyer départemental de l'enfance. Les autres enfants sont accueillis à la suite d'une réorientation, depuis un autre établissement, un séjour de rupture, ou une famille d'accueil du département.

20 mouvements internes ont permis le passage d'enfants d'un service à l'autre de l'établissement, la diversité des modalités existantes permettant des configurations très variées. L'âge de l'enfant motive un changement de groupe en conservant la même modalité pour 2 situations d'Internat et 1 situation d'Accueil de jour ; et pour 3 grands adolescents vivant en famille d'accueil, la préparation d'une étape d'autonomie vers la vie adulte s'est traduite par un passage vers les Appartements. Les mouvements correspondants à une évolution du placement à temps complet vers un placement alternatif (Accueil de jour ou SEMF) sont au nombre de 4, tandis que 2 mouvements correspondent à une évolution d'un placement à domicile vers une séparation. Enfin le mode de placement peut aussi être amené à changer d'une modalité alternative vers une autre (Accueil de jour et SEMF), pour 3 situations, ou d'une modalité à temps complet vers une autre (2 mouvements au sein du Pôle Ado entre Appartements et Internat, et 3 arrivées en Accueil familial depuis l'Internat).
Si l'enjeu de fluidité reste prégnant au niveau du dispositif départemental, et motive l'attention portée à la question des délais d'admission, la construction des parcours en interne, dans un souci de continuité et de réactivité, se révèle également fortement mobilisatrice. L'éventail des services de l'établissement est un réel atout pour proposer des solutions adaptées à chaque situation, parfois y compris dans l'urgence, et éviter ainsi des ruptures de prise en charge. La possibilité de mobiliser l'ensemble des ressources et du plateau technique de l'établissement est un gage de souplesse et de cohérence, mais aussi une charge de travail interne non négligeable.

La sortie définitive de l'établissement s'est réalisée pour 57 enfants, dont 13 de l'internat, 13 des Appartements, 6 de l'Accueil familial, 7 du SEMF et 18 de l'Accueil de jour.
Ces sorties correspondent à des réorientations pour 14 enfants (dont 2 vers une famille d'accueil du Département, 7 vers une MECS ou un FAE, 2 vers un lieu de vie, 1 vers un autre département, 1 vers un établissement spécialisé, 1 vers le Foyer de l'enfance). Pour 7 enfants pris en charge en Accueil de jour, une décision de placement avec séparation a été prononcée.
La sortie s'est faite vers le domicile pour 24 situations.
11 jeunes adultes ont quitté l'établissement du fait de leur majorité, dont 4 sont retournés au domicile parental, 1 a été admise dans un établissement spécialisé, et 6 ont intégré un dispositif dédié aux jeunes majeurs. 1 sortie a été actée en raison d'un échec du placement pour un grand adolescent.

La durée moyenne de séjour pour l'ensemble de l'effectif s'établit à 3 ans et 7 mois, soit quasiment la même moyenne que l'année précédente (3 ans et 6 mois), la durée médiane étant quant à elle de 2 ans et 1 mois.
Le calcul pour les enfants sortis au cours de l'année 2017 donne une durée moyenne bien plus courte (2 ans et 10 mois), tandis que la durée médiane pour les enfants sortis au cours de l'année est plus courte également (1 an et 10 mois), traduisant une accélération de la rotation des accueils. Parmi les enfants sortis en 2017, 17 ont été pris en charge pendant une durée inférieure à 1 an.

Les caractéristiques du public accueilli sont stables au regard des années précédentes. La part des garçons reste sensiblement majoritaire (125 garçons pour 108 filles). La répartition par tranche d'âge est le reflet de la structuration des services, la part des enfants d'âge primaire et de collégiens étant largement majoritaire (140 enfants sur 234). Plus d'un quart de l'effectif (63 enfants) est bénéficiaire d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), cette proportion étant un indicateur récurrent des difficultés et troubles que rencontrent les enfants et adolescents pris en charge.
Enfin, le nombre de situations familiales pour lesquelles les rencontres entre parents et enfants sont assurées dans un cadre médiatisé (près de 3 enfants sur 10 concernés) révèle la prégnance de la notion de danger, avec nécessité d'un encadrement strict.

C. UN EXEMPLE DE SITUATION : LA DIVERSITE DES MODES DE PRISE EN CHARGE COMME FACTEUR DE CONTINUITE DU PARCOURS

L'admission au Foyer Charles Frey de Colin, né en 2001, et de sa sœur Camille née en 2002 *(les prénoms ont été modifiés)* a lieu en Septembre 2014.

La situation familiale est connue des services sociaux depuis la naissance des enfants, (issus d'une deuxième union de leur mère, au sein d'une fratrie de 6) pour des problèmes financiers et des carences éducatives. La mère est en difficulté pour poser des limites et un rythme de vie adapté ; les relations familiales sont basées sur la loi du plus fort, et marquées par la violence, les cris et les bagarres. Les parents se séparent en 2007 ; en 2012 les enfants perdront les relations avec leur père sur fond d'alcoolisme et de toxicomanie.
Après un signalement de la PMI en 2008 et une mesure d'enquête sociale, décrivant des enfants délaissés et affamés, une mesure d'AEMO est ordonnée en 2009. Colin et sa sœur sont confiés au Service de protection de l'enfance en 2011 sur fond d'absentéisme scolaire et de violence dans la fratrie, et accueillis dans deux institutions distinctes. Après 3 années de placement, un retour à domicile est ordonné pour Colin et sa sœur.

Le parcours de Colin à partir de son admission au Foyer Charles Frey démontre en quoi la palette du dispositif de prise en charge de l'établissement a été indispensable pour construire une continuité de parcours pour cet adolescent. Compte tenu de son histoire familiale insécurisante, au cours de laquelle il a toujours été pointé avec sa sœur comme celui dont le comportement dérangeait et faisait craquer les adultes, compte tenu également de son âge, et d'un parcours de protection et de placement antérieur, le risque d'une mise en échec du placement était réel : ainsi, la souplesse et la réactivité du dispositif ont été indispensables pour que la mise à l'épreuve du placement par le jeune ne se transforme pas en rupture de prise en charge.

Septembre 2014 : Suivi Educatif en Milieu Familial (SEMF)
Le placement à domicile est de courte durée, tant il est difficile de mobiliser Madame dans sa place de mère dans l'intérêt de ses enfants et dans les difficultés de leur relation. Frère et sœur ne trouvent pas de place sécurisante, et tous deux reprennent leur mode de relation empreinte de violence réciproque et de rivalité par rapport à leur mère. Jalousie dans la fratrie qui se déchire, une mère absente et démissionnaire, incapable de se positionner face à la violence et l'agressivité de ses deux enfants. Cette démission est à mettre en lien avec la relation difficile que Madame a eu et a encore avec le père des deux enfants qui provoque une ambivalence violente de sentiments entre rejet et désir.

Octobre 2014 : Internat, secteur enfance et adolescents
La posture de rejet de la mère face à son fils entraîne son accueil à l'internat du Foyer. Colin est demandeur de cette protection qui fait suite à une tentative de suicide de sa part. Tout au long des années, Madame adopte des attitudes différentes et ambivalentes envers ses deux enfants. Ce positionnement maternel déstabilise l'adolescent ayant pour conséquence la mise en place d'attitudes manipulatrices, de violence envers les adultes ou d'autres jeunes, afin de combler son besoin important d'attention. Colin met en échec sa scolarité, puis toute proposition le concernant : stage, suivi thérapeutique, inscription à la Maison familiale et rurale…

Novembre 2015 : Accueil familial dans le cadre d'une mise à pied
La situation de Colin au sein du groupe ados et avec le Foyer en général atteint un point de rupture de par la violence qui se manifeste, avec agression et menaces de mort sur une éducatrice. Un relais interne est mobilisé pour une mise à pied de Colin en famille d'accueil, sa sécurité et celle de l'institution étant menacées. C'est donc en urgence que l'adolescent est accueilli dans une famille d'accueil de l'établissement.

Colin est mis en examen suite aux dépôts de plainte à son encontre. Un suivi STEMO est ordonné par le juge.

Janvier 2016 : Partenariat extérieur pour la scolarité
La pérennité de l'accueil familial pour Colin se profile : celui-ci, dénigré et rejeté à ce moment par sa mère sollicite une continuité de sa prise en charge en famille d'accueil. En réelle souffrance d'abandon, il trouve au sein de la famille d'accueil, l'attention et le cadre dont il a besoin.
Pour autant il lui faut intégrer des repères sociétaux comme la remise en route d'un projet scolaire ou professionnel dans un cadre contenant sa violence. Colin est admis à l'externat de l'EEP Château d'Angleterre, qui travaille l'insertion scolaire au sein du collège. L'équilibre trouvé dans ce projet, va lui permettre d'être scolarisé à nouveau (4ème).
En parallèle un suivi pédopsychiatrique est amorcé, mais Colin ne l'investit pas.

Juin 2016 : Famille d'accueil à titre permanent
Lorsque l'installation permanente de Colin en famille d'accueil est validée, la prise en charge par l'équipe du groupe Ados laisse le suivi au Service d'Accueil Familial. Cette modalité d'accueil n'est pas dépourvue d'écueils, liés à un besoin d'attention soutenue qui se manifeste par une omniprésence du jeune, une tendance à évincer les autres enfants par de la méchanceté ou des ragots pour obtenir une place exclusive auprès de son assistante familiale. Le soutien éducatif renforcé du service d'accueil familial, ainsi que l'instauration de relais de week-end et de vacances, permettent d'éviter l'épuisement de la famille d'accueil.
Tout en gardant de la vigilance face à ses travers manipulateurs et de contrôle, Colin trouve ainsi l'attention et l'affection dont il a besoin, et une place stable et rassurante qu'il n'avait pu trouver en famille.

Pôle transversal : Accueil Parent Enfant et Projet Particulier - Accompagnement Spécifique
En raison de difficultés relationnelles anciennes et profondes, il est nécessaire de mettre en place d'une part une médiation autour du lien familial avec sa mère qui est assurée par l'Accueil parents enfants, et d'autre part une médiation des relations fratrie organisée par le Projet Accompagnement Spécifique.

Cette prise en charge multiple, aux rôles définis pour chaque professionnel travaillant autour de Colin, lui offre la possibilité de déposer ainsi l'insupportable en famille d'accueil auprès de l'équipe éducative du Foyer, l'insupportable en classe auprès du Château d'Angleterre, l'insupportable en famille auprès de sa famille d'accueil. Colin gagne peu à peu des repères stables et affine son projet professionnel et de prise en charge institutionnelle.

Il est scolarisé en 3ème dans le collège de secteur de la famille d'accueil en **septembre 2016** et obtient son brevet des collèges en juin 2017. Les mesures judiciaires le concernant prennent fin au 1er semestre 2017 avec une condamnation et une mise à l'épreuve de 3 ans qui va l'aider à se contenir.
Il signe en **septembre 2017** un contrat d'apprentissage en CAP comme cuisinier. Les liens avec sa mère sont un peu plus apaisés, Colin sait aujourd'hui prendre suffisamment de recul face aux incapacités maternelles. Peu à peu la violence se mue en colère contre lui-même, la manipulation en fiel verbal. Sa maturité naissante lui permet de partir se calmer lorsqu'il explose sans entraîner qui que ce soit dans son sillage, puis de réfléchir où est sa place et son avenir. Alors il peut revenir continuer sur ses projets. Il bénéficie d'un droit d'hébergement, chez sa mère, un week-end par mois.

Projet pour le printemps 2018 : Appartements
Le retour à domicile étant toujours inenvisageable, un projet d'installation en appartement est travaillé.

Colin parlait déjà en 2014 de devenir cuisinier et d'être pris en charge en appartement du Foyer Charles Frey. C'est un jeune homme qui a de la suite dans les idées, capable d'une continuité dans ses projets et de s'y tenir sous réserve qu'un adulte soit là pour le féliciter et être spectateur de sa réussite.

D. UN EXEMPLE D'OUTIL EDUCATIF : LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

L'ambition affichée dans le projet d'établissement, de favoriser le lien parent/enfant est partagée par l'ensemble des cadres et équipes éducatives de l'établissement.

La diversité des services et des prises en charge induit des modalités d'intervention et des expériences extrêmement variées d'un service à l'autre, malgré une mission commune à tous : la protection de l'enfant. Sans chercher à gommer les différences, l'institution a le souci de soutenir une cohérence de son action auprès des familles, et donc de définir des objectifs, un langage, des outils communs à tous.

Ainsi en 2017, sous l'impulsion de la Directrice, l'établissement a entamé une démarche de formation et d'information institutionnelle, visant à la fois une amélioration de la qualité d'accompagnement des familles et une lisibilité de nos actions auprès des magistrats et du service de protection de l'Enfance.

Pour ce faire, l'ensemble chefs de services éducatifs et des psychologues, ainsi que la Directrice, ont participé à une formation animée par Mme Emmanuelle BONNEVILLE BARUCHEL, (Docteur en psychologie) portant sur le travail avec les familles. Cette formation a déjà été expérimentée et positivement éprouvée par les équipes Accueil Parents Enfants du Foyer départemental de l'enfance et du Foyer Charles Frey.

Accompagner les familles, dans le souci de l'intérêt et la protection de l'enfant, de façon constructive, cohérente et respectueuse suppose :

- une connaissance de l'enfant, de son développement et de ses besoins au regard de son âge,
- une observation et évaluation des capacités et des compétences parentales, de sorte à pouvoir les mobiliser ou en accepter les limites et les freins,
- une observation des modalités du lien parent/enfant.

Suite à la formation un comité de pilotage, formé d'un chef de service et d'un psychologue, a été chargé :

- d'élaborer un outil à destination des équipes permettant de transmettre les principaux concepts et repères retenus par l'équipe psycho-direction (doc : remis à chaque équipe et commenté par les cadres du service) ;
- de rencontrer toutes les équipes pluridisciplinaires pour recueillir leurs observations, attentes, remarques, expériences, suggestions ;
- d'analyser et de restituer ces éléments à l'équipe de cadres en vue de proposer des règles, une organisation, un cadre communs, qui tiennent compte des spécificités de chaque service, qui permettent une certaine « créativité » afin de s'adapter aux besoins de chaque famille ;
- de retourner vers les équipes pour une construction dynamique des outils et prendre en compte les retours d'expérience.

Cette dernière étape devrait se poursuivre en 2018.

III. LES ACTIVITES TRANSVERSALES CONCOURANT A LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Plusieurs services transversaux accompagnent les enfants dans leur quotidien : le PPAS, le PASEF, le pôle Santé, la Bibliothèque jeunesse. Un zoom est proposé sur l'activité de ces services qui concourent à la santé, l'éducation et la formation des enfants confiés ainsi qu'aux activités culturelles, et permettent une individualisation des parcours.

A. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DES ENFANTS

L'établissement bénéficie de la présence au sein de l'effectif d'un service médical (Une puéricultrice, un pédiatre et une pédopsychiatre) mais également de l'intervention régulière de professionnels paramédicaux (orthophoniste, psychomotricienne, diététicienne).

La prise en soin des enfants s'est articulée autour de deux axes :

- D'une part le suivi médical proprement dit, assuré par les consultations des deux médecins au sein du Foyer. En fonction des besoins, ce suivi est complété par des orientations chez des praticiens et spécialistes en cabinet privé ou en service hospitalier : consultations en dentaire et orthodontie, ophtalmologie, gynécologie…

Environ 10 enfants de l'internat nécessitent un suivi médical renforcé, avec un traitement médicamenteux quotidien.

- D'autre part, l'accent a été mis cette année sur la mission éducative en matière de santé de la puéricultrice, aussi bien au niveau individuel que collectif.

La puéricultrice a initié des « temps de formation et d'information » des enfants et de leurs parents afin d'améliorer leur capacité à mettre en valeur leur propre santé. Cette mission éducative a pu se faire par l'intermédiaire de la consultation infirmière (rôle de dépistage : vérification de vaccination, dépistage des troubels sensoriels, surveillance de la croissance staturo-pondérale, entretien infirmier et d'information, observation des liens parents-enfants…) et d'ateliers d'éducation à la santé. Les thèmes abordés cette année dans les différents groupes ont été : les écrans, l'hygiène corporelle et bucco-dentaire.

Parallèlement, l'accent a été mis sur la collaboration entre le service médical et le secteur éducatif, dans un objectif commun de favoriser le bon développement et les apprentissages scolaires des enfants accueillis. L'exploration médicale à visée diagnostique, la participation de l'équipe médicale aux réunions éducatives ou scolaires, contribuent à construire le projet personnel de l'enfant.

La puéricultrice a continué à agir en tant que conseillère en matière de santé, dans une prise en charge globale des enfants, à travers sa participation aux différentes réunions d'équipes au sein de l'établissement.
Enfin le Pôle santé a participé à l'élaboration du protocole définissant les principales règles d'hygiène dans l'établissement.

B. L'EDUCATION ET LA FORMATION

Cette année, 7 jeunes accueillis ont obtenus un CAP, 1 a obtenu un bac professionnel SAPAT (Service aux personnes et aux territoires) et un autre un baccalauréat technologique (STMG - *Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)*.
8 jeunes ont obtenu leur diplôme national du brevet et 2 certificat de formation générale (C.F.G.).

23 jeunes, relevant de divers services du Foyer (Apparts, Internat Ados, SEMF, Accueil familial) ont bénéficié d'un accompagnement spécifique du service du PASEF.

Parmi ces 23 jeunes, 11 sont sortis du système scolaire sans aucune qualification et 12 étaient scolarisés ou en formation. L'action du service a permis de les soutenir à l'élaboration de leur projet professionnel (9 jeunes), les aider dans leur recherche d'apprentissage, de stages ou de réorientation au terme de la formation (10 jeunes) ou dans le cadre de leur formation en lycée professionnel (3 jeunes). Le PASEF est également intervenu auprès d'un établissement scolaire pour un collégien en voie de déscolarisation.

En outre, quatre collégiens ont été soutenus et accompagnés dans leurs recherches de stage.

A l'issue de cet accompagnement, pour les 11 jeunes déscolarisés :
5 sont entrés en formation
1 (- de 15 ans) est rescolarisé
1 est en emploi
3 sont encore dans l'élaboration de leur projet professionnel
1 (de 15 ans) attente orientation via MDPH

Pour les 12 scolarisés :
2 ont bénéficié d'une réorientation en 2nde générale
2 autres poursuivent leur formation initiale (CAP-BAC PRO)
3 poursuivent leur formation en BAC PRO et BP
2 poursuivent leur formation en apprentissage (CAP et BTS)
1 est en emploi partiel
1 est en recherche d'emploi dans une autre région
1 est en « rupture »

C. LES ACTIVITES CULTURELLES

En plus des activités culturelles et loisirs proposés dans les groupes de vie et accueil de jour au quotidien, la BibliO Jeunesse propose des actions culturelles à destinations des enfants.

Au cours de l'année 2017, les différentes activités proposées ont été les suivantes :

10 ateliers de création plastique ou musicale (53 participants)
14 spectacles extérieurs de danse, contes, théâtre (93 participants)
5 sorties cinéma, exposition ou musée (33 participants)
1 spectacle au sein du FJCF avec le TJP (32 participants)

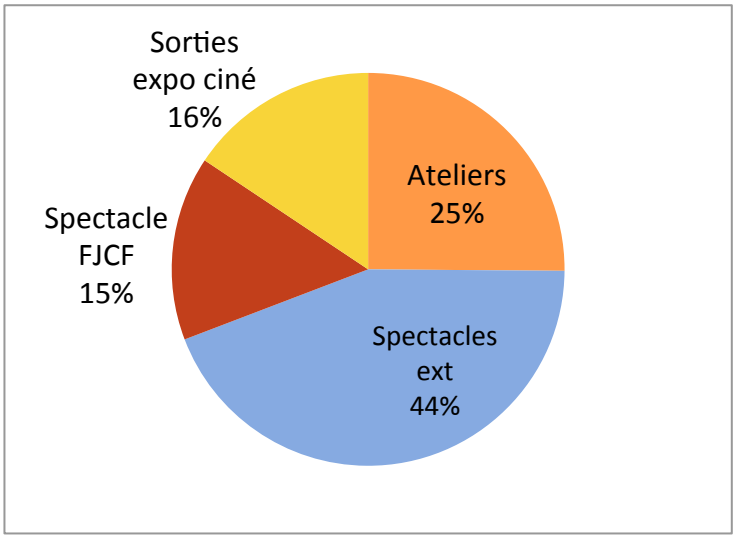

Les enfants montrent un fort intérêt pour les sorties culturelles surtout pour les spectacles.

Certains ateliers vont donner lieu à des expositions comme « Drôle de Vaches » du 6 au 23 mars 2018 à l'Hôtel du Département et « l'Art du risque » du10 octobre 2017 au 23 mars 2018 dans différentes médiathèque et centres sociaux culturels du Bas Rhin.

Outre le partenariat bien installé avec l'association Tôt ou t'Art, se sont confirmés cette année les partenariats avec des lieux culturelles comme Pôle sud, les TAPS, le Maillon, le TJP, l'Espace Django Reinhardt, les Médiathèques comme celles de proximité (Neudorf, Meinau, Neuhof) et la Médiathèque Malraux ou encore avec la Boutique Culture (pour faciliter l'accès aux Cartes Atout Voir, facilitant les sorties culturelles pour les 11-25 ans).

D. LES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE

Au cours de l'année 2017, 28 enfants ou adolescents issus de l'ensemble des services de l'établissement ont bénéficié d'une prise en charge par le Projet particulier – Accompagnement spécifique (PPAS).

Les interventions du PPAS se caractérisent par la grande flexibilité et disponibilité de l'éducateur, ce qui permet d'adapter de manière très fine et réactive la proposition d'accompagnement à des contextes très variés :
- en termes de temporalité, les interventions pouvant être soit programmées, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire, soit « au pied levé », et pouvant avoir un caractère ponctuel ou au contraire régulier (hebdomadaire, mensuel) ;
- en termes d'objectif, le PPAS ayant vocation à intervenir selon trois axes de travail : la rupture ou le risque de rupture, l'individualisation des prises en charge, et le soutien au lien familial.

Ainsi au cours de l'année 2017 :

Rupture ou risque de rupture : une dizaine d'intervention a été réalisée dans un contexte d'urgence, lors de comportements agressifs, passages à l'acte, ou états dépressifs. Lorsque la situation de crise s'avère plus complexe, la possibilité de passer

une nuit dans l'appartement extérieur du PPAS permet un « répit » avant le retour dans son groupe de vie : ce recours a été mobilisé 6 fois au cours de l'année.

Individualisation des prises en charge : 7 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge régulière, sur la base d'un protocole défini en équipe pluridisciplinaire ; à cela s'ajoutent des accompagnements ponctuels mobilisés en fonction des besoins immédiats (convocation au bureau de police, mises à pied, accompagnements d'activités, relation avec les établissements scolaires).

Soutien au lien familial : 9 fratries se sont rencontrées à partir du Foyer (incluant également 6 enfants hors effectif, à partir de leurs lieux de vie : famille d'accueil, autre foyer, IMPro, lieu de vie, domicile des parents) ; en outre 7 familles ont bénéficié de l'accompagnement régulier de l'éducateur à domicile, tandis que pour un parent les rencontres ont été assurées au parloir de la prison ; enfin pour une famille une supervision de temps d'hébergement de week-end dans un appartement extérieur a été mise en place, aboutissant au fil des mois à un véritable temps d'accueil parent-enfant.

IV. LES FONCTIONS SUPPORT

A. ENCADREMENT

Pour la deuxième année consécutive, le départ d'anciens et l'arrivée de nouveaux chefs de service éducatifs a abouti à un large renouvellement de l'équipe de direction, avec 5 recrutements récents (2016 – 2017) parmi l'équipe de 8 personnes. La complémentarité des profils, et la cohérence du travail d'équipe, sont des facteurs favorables à la transmission et au développement d'une culture d'établissement valorisant l'innovation et la qualité de la prise en charge.

Par ailleurs, sur le versant administratif, le renforcement de l'encadrement reste une dimension nécessaire, déjà soulignée par la Chambre régionale et territoriale des comptes (CRTC). Dans cette perspective, la présence au cours de l'année d'une élève D3S de l'EHESP (école de Rennes) a été un facteur décisif permettant d'envisager une restructuration de l'organigramme, et de soutenir une meilleure valorisation de l'ensemble des services support. Ainsi, 2017 se distingue des années précédentes au regard des avancées et actions réalisées conformément aux exigences réglementaires et aux recommandations de la CRTC, et en cohérence avec l'objectif général d'améliorer le formalisme interne (comme indiqué à la fois dans l'évaluation externe et le projet d'établissement).
Plusieurs protocoles internes ont été créés ou mis à jour, en matière de circuits d'approvisionnement et de commandes, ainsi qu'en matière d'hygiène ; les démarches nécessaires à la réalisation du Plan de maîtrise sanitaire ont également été engagées.
Les fiches de poste de l'ensemble des services support (administratifs et techniques) ont été rédigées, soit 17 métiers décrits. La mise à jour du document relatif au temps de travail pour le chapitre consacré aux astreintes a demandé une concertation poussée sous forme d'un groupe de travail associant les représentants du personnel et des services concernés.
L'ampleur de ce travail au cours de l'année mérite d'être consolidée dans la durée, ce constat ayant conforté les arguments en faveur de la création d'un poste de Directeur adjoint pour mieux structurer le pilotage de l'établissement.

B. ATELIER

L'équipe de l'atelier, composée de 3 agents, a été renforcée au cours de l'année par un agent intervenant à mi-temps.

L'atelier est en charge quotidiennement de la maintenance générale de l'établissement et des appartements en location, de l'entretien du parc de véhicule. Ce service procède aux surveillances liées à la sécurité. Cette équipe doit répondre également aux demandes des différents services éducatifs. Au cours de l'année 135 demandes d'intervention ont été traitées, majoritairement pour des dépannages et réparations.

Les compétences de l'équipe en menuiserie, maçonnerie, électricité et entretien paysager ont permis d'internaliser des prestations permettant par exemple la rénovation complète de deux appartements internes. La qualité de cette réalisation donne satisfaction, tant sur le plan financier au regard de l'écart de coût substantiel entre les devis proposés par des entreprises et la valorisation budgétaire du travail réalisé en régie, que sur le plan éducatif au regard de la prise en compte fine des besoins des jeunes accueillis par le service Appartements. Ce nouvel environnement offre un cadre beaucoup plus sécurisant que la colocation au sein d'un grand appartement telle qu'elle existait précédemment.

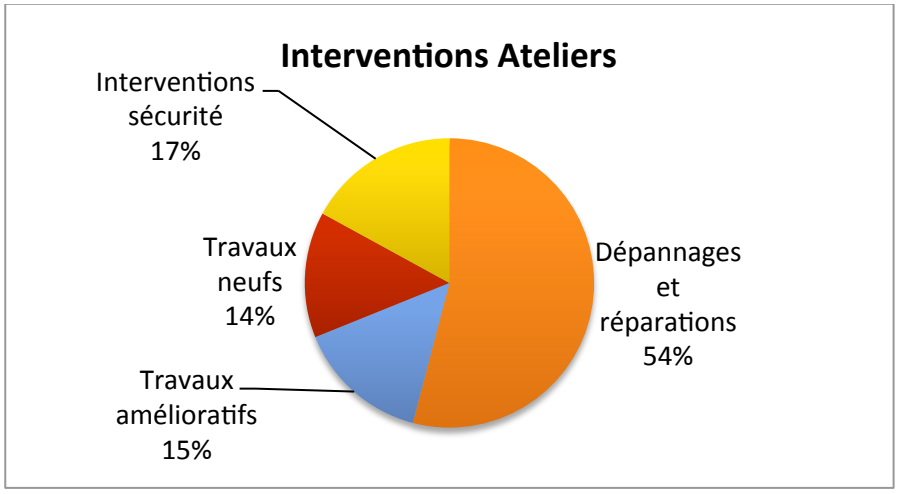

C. CUISINE

Le service cuisine propose en moyenne chaque mois 3300 repas aux enfants de l'internat et au personnel.

Suite aux demandes des enfants et aux travaux du projet d'établissement, une réflexion transversale et participative a permis d'élaborer le premier Projet de service restauration 2018-2021 du Foyer. Le constat de départ est que le repas, dans la vie de tout un chacun et à plus forte raison dans une maison d'enfants, est au cœur des différents enjeux : nourricier, sociaux, de bien-être, de santé, éducatifs, affectifs et festifs. Ainsi le document vise à aborder la restauration au Foyer de façon globale et transversale. Ont par exemple été engagés :

- un travail sur les approvisionnements, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de la mission habitat, aménagement et développement durable du CD 67.
- une révision du mode de confection des menus et du fonctionnement de la commission menu
- des ateliers cuisines et d'informations grâce à l'infirmière et la diététicienne du FJCF

L'année 2017 a également été marquée par le départ à la retraite après une longue carrière au Foyer du chef cuisinier et d'une aide de cuisine et l'embauche de deux cuisiniers.

D. SERVICES GENERAUX

L'équipe des services généraux est composée de 4 agents (dont une lingère), une cinquième personne étant venue renforcer l'équipe au cours de l'année en raison de l'internalisation des locaux de l'Accueil de jour de Neudorf.
Les questions d'hygiène et d'entretien sont également portées par les Maîtresses de maison au sein des équipes éducatives. A la suite d'un audit de ces services, l'année 2017 a été marquée par l'élaboration d'un protocole définissant les principales règles, recommandations et procédures pour garantir l'hygiène au sein de l'établissement, en y intégrant les enjeux éducatifs et environnementaux.

E. SERVICES FINANCES ET BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Le service Finances est composé de 4 personnes à temps plein et une personne à mi-temps (temps partagé avec l'accueil). Au cours de l'année 2017, une personne supplémentaire a travaillé sur la mise à plat des amortissements des travaux de la phase deux de la restructuration, en application des recommandations de la CRTC. Elle a également permis un appui sur le dossier alimentaire (mise en place des nouveaux marchés, amélioration du cycle de commande et de traitement des factures).
Les procédures, notamment de régis et de bons commandes, ont été améliorés. L'organisation du cycle de traitement des factures est cette année encore satisfaisant avec un taux de rotation des dettes de 24 jours.

Le Bureau des ressources humaines est composé de 3 agents et d'une Attachée d'administration hospitalière. L'année 2017 a été notamment marquée par les chantiers suivants : mise à jour des fiches de postes, intégration du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), révision des modalités d'organisation et de rémunération des astreintes (en application des recommandations de la CRTC).
Un agent du BRH doit dédier une partie de son temps à la gestion du domaine du Foyer. La mise en place du Grand contournement ouest et les changements induits avec les remembrements impliquent une charge de travail supplémentaire difficile à intégrer. La stratégie foncière du Foyer sera à ce titre revue au courant de l'année 2018.

F. INFORMATIQUE

Le renouvellement du parc informatique s'est poursuivi, avec notamment l'installation du serveur informatique. La mise en réseau, prévue en 2018, permettra de disposer prochainement d'un partage de documents informatiques et de nouveaux logiciels (notamment usager).

V. LE BILAN SOCIAL

A. EMPLOI – MISE EN STAGE – TITULARISATION - AVANCEMENTS

Le tableau des emplois 2017 autorise 129,25 postes ETP, on constate un dépassement de 8,87 postes.

Les données du tableau ci-dessous font apparaître dans la première colonne le nombre d'agents rémunérés correspondant au nombre de bulletins de salaire traités. La deuxième colonne indique les effectifs en équivalent temps plein.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2017 - PERSONNEL NON MEDICAL

	Personnel rémunéré	Personnel ETP rémunéré	Personnel ETP budgeté	Ecart
Janvier	145	138,60	129,25	9,35
Février	146	138,83	129,25	9,58
Mars	145	137,75	129,25	8,50
Avril	146	139,80	129,25	10,55
Mai	145	137,60	129,25	8,35
Juin	145	137,39	129,25	8,14
Juillet	150	140,18	129,25	10,93
Août	150	142,83	129,25	13,58
Septembre	145	137,20	129,25	7,95
Octobre	142	135,53	129,25	6,28
Novembre	143	137,09	129,25	7,84
Décembre	143	134,63	129,25	5,38
TOTAL	1745	1657,43	1551	106,43
Moyennes mensuelles	145,42	138,12	129,25	8,87

La répartition par sexe et âge est la suivante :

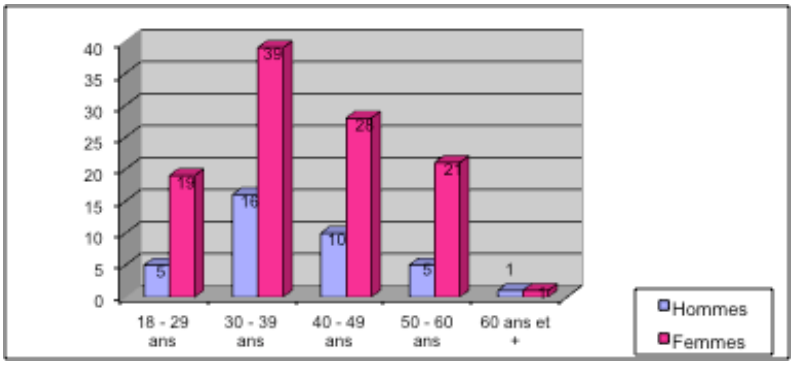

La tranche d'âge la plus représentée est la tranche d'âge 30 - 39 ans (36,00%).

Le FJCF emploie des agents contractuels sur certains postes vacants ou sur remplacements (maladie, accident du travail, formation, renfort sur situation difficile

principalement). Il emploie 16 agents en catégorie A, 85 en catégorie B et 44 en catégorie C.

REPARTITION DES POSTES PAR CATEGORIE

STATUT	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
Titulaires	9	70	26
Stagiaires	3	2	1
Contractuels	4	13	17
TOTAL	16	85	44

En 2017, l'établissement compte 25 agents à temps partiel. Le temps partiel est majoritairement motivé par des raisons familiales et est sollicité à l'issue d'un congé de maternité.

En 2017, 15 agents ont été titularisés et 6 mis en stage.

Au cours de l'année 2017, il y a eu 43 avancements répartis selon le tableau ci-dessous, contre 50 en 2016.

AVANCEMENTS GRADES - ECHELONS

	Avancement grade		Avancement d'échelon	
	2016	2017	2016	2017
Infirmerie + Psychologues	0	0	1	3
Secteur Educatif	3	1	26	25
Secteur Administratif	4	0	9	5
Services Techniques	2	0	5	10

B. MOUVEMENT DU PERSONNEL

En 2017, le FJCF a effectué 25 recrutements liés à des remplacements de congés maternité, congés maladie et départs d'agents. Les départs d'agents sont constitués majoritairement de fins de contrat à durée déterminée soit à l'initiative de l'établissement, soit à l'initiative de l'agent, de 2 départs à la retraite , 1 mutation et 1 démission. 1 agent est en congé de présence parental. 1 agent est en congé parental. 4 agents sont placés en dispos pour convenance personnelle. 1 agent est détaché dans un établissement privé.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

	Entrées		Sorties	
	2016	2017	2016	2017
Secteur Educatif	27	15	27	20
Directeur	0	0	0	0
Infirmerie + Psychologues	0	0	0	1
Secteur Administratif	5	3	5	3
Services Techniques	1	4	1	4
Services Civiques	2	2	2	2
Apprentis	3	1	3	1
TOTAL	38	25	38	31

C. ABSENTEISME ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2017, il y a eu **1511** jours d'absence contre 1466 en 2015 soit un nombre plutôt stable.

En 2017, 15 accidents du travail ont été signalés,5 ont engendré un arrêt du travail pour un total de 308 jours. Les origines de ces accidents du travail sont :

- Chute lieu de travail, trajet : 5
- Agressions verbales ou physiques : 4
- Incidents lors d'activité ou de soins auprès des enfants : 3
- Manutention : 2
- Douleurs sur poste de travail : 1

1 agent est en arrêt toute l'année (365 j) pour un AT de 2016. 1 maladie professionnelle a engendré 90 jours d'absence. On note 5 congés de maternité répartis sur l'année pour un total de 464 jours d'absence.
56 jours d'absence ont été enregistrés pour "Enfant Malade" contre 44 en 2016.

	Nombre de jours d'absences			
	Maladie Ordinaire + CLM + CLD		Acc Travail (*)	
	2016	2017	2016	2017
Secteur Educatif	1092	1180	191	417
Secteur Administratif	61	279	0	0
Services Techniques	261	27	40	256
Infirmière + psychologues	52	25	0	0
TOTAL	1466	1511	231	673

D. MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES

La masse salariale (hors assistants familiaux) s'élève en 2017 à 7 705 013,16. Les autres frais engagés, notamment frais de déplacements, s'élèvent à 94 695,78.

Le montant de la rémunération versée aux assistants familiaux s'élève à 1 054 580,96 euros, auxquels il faut ajouter le remboursement des frais de déplacement pour un

montant de 86 581,81 euros et les indemnités (entretien, habillement …) pour un montant de 251 424,91 euros.

E. FORMATION

Le montant total des actions engagées en 2017 au titre de la formation s'élève à : 87246,7 pour 269 participations.

Au cours de l'année 2017, la commission de formation s'est réunie à 4 reprises.

Les formations sont variées. Parmi les 48 formations proposées, les catégories ont été les suivantes :
- administrative : 5
- assistants familiaux : 1
- éducatives : 21
- diplômantes : 4
- personnelles : 4
- psychologues : 7
- techniques : 6

4 formations diplômantes ont été prises en charge par l'ANFH au titre du plan de formation 2017 (1 CAFERUIS, 2 DE éducateur spécialisé en VAE, 1 DFSSE – Intervention protection de l'enfance).

La répartition par secteurs se ventile comme suit :

	2016	2017
Secteurs	Nbre Participations	Nbre Participations
Accueil familial	46	39
Accueil de Jour	25	50
Adolescent	39	44
APE	9	9
Appartements	15	13
Ateliers	2	1
Administration	16	7
Cadres	23	17
Cuisine	3	3
Direction	3	1
Enfance (Relais, Séjour 1 et 2)	35	14
Infirmerie + Bibliothèque	6	2
Maîtresse de maison	9	0
PASEF-PPAS-Réf. Spécifique	2	0
Petite Enfance	35	41
Psychologue	19	16
SEMF	10	12
Services Géneraux	3	0
TOTAL	**300**	**269**